

Honte au Parquet et à la Licra : Boyadjian condamné pour « Chameau pas d'amalgame »



Pas de quartiers pour les opposants à l'islamisation de la France ! La XVIIe Chambre correctionnelle du TGI de Paris reste sur sa ligne. Gérard Boyadjian, poursuivi par le Ministère public, suite à une dénonciation de la LICRA écope de 5000 € d'amende (dont 3000 € avec sursis). C'est plus que les 3000 € demandés par le Ministère public à l'audience.

Mais la LICRA qui demandait 10 000 € de dommages et intérêts et frais de justice, n'en recevra que cinq fois moins, soit 1000 € à titre de dommages et intérêts, et 1000 € à titre de participation aux frais de justice. On peut y voir le signe d'une distance du Tribunal par rapport à cette association dont le fonds de commerce douteux et fortement critiqué à l'audience par Maître Hacisimon, avocate du prévenu, commence

sérieusement à exaspérer l'opinion publique... Ce sont donc 4000 € qui sont réclamés au cinéaste, le sursis étant accordé pour 3000 euros.

Par contre la peine de prison réclamée par la procureuse, a été écartée ! Il est vrai qu'avec plus de 100 000 personnes condamnées en France à des peines de prison qui ne sont jamais effectuées, faute de place et de laxisme en matière d'exécution des peines, il n'était pas nécessaire d'en rajouter !

Alors qu'actuellement, le débat fait rage sur la censure de la liberté d'expression, la XVII Chambre ne semble donc pas disposée à infléchir sa politique répressive.

<https://vimeo.com/180478777>

Mais qui donc est Gérard Boyadjian, qui s'essaie sans vergogne au cinéma engagé ? Avec « Chameau, pas d'amalgame » il nous dresse le portrait d'un français moyen qui exprime son ras-le-bol, en termes crus, face à une communauté qu'il ressent comme hostile et qui lui dispute son territoire. Mais pas de chance, l'acteur du film n'est autre que le réalisateur lui-même ! L'occasion rêvée pour la LICRA de soutenir qu'il faisait passer à travers son film des opinions racistes et xénophobes de nature à « inciter à la haine ».

<https://ripostelaique.com/jai-eu-la-chance-dassister-a-la-magnifique-plaidoirie-de-maitre-hacisimon-lavocate-de-boyadjian.html>

Lors de l'audience du 13 décembre 2017, Mathieu Ribeyrolles avocat de la riche LICRA (500 000 € de subvention annuelle payée par nos impôts) avait bien tenté de ternir la personnalité de Gérard Boyadjian, en lui prêtant des sympathies avec ce qu'il a nommé la « fachosphère », un euphémisme pour désigner une mouvance, active sur les réseaux sociaux, bien décidée à en découdre avec le politiquement

correct. Ce n'était donc plus le procès du film mais celui de son auteur et de son appartenance présumée à un groupe d'individus jugés infréquentables, racistes et islamophobes...

On juge désormais non pour ce que vous faites, mais pour ce que vous êtes ! Il faut dire que ce n'est pas nouveau dans l'institution judiciaire depuis la Révolution Française !

Dans l'attente du verdict, Gérard Boyadjian n'est pas resté les bras croisés ! On ne peut que conseiller aux internautes de visionner son cri de détresse dans « The death of freedom of speech » où tout est dit sur le triste état de notre pays.

<https://vimeo.com/250648583>

Et non dénué de talent littéraire, il écrit : « Ce poignard qui s'enfonce, chaque matin au lever, dans mon dos, n'est ni le fruit de l'amertume, ni le résultat de l'angoisse. Cette blessure est celle d'un homme qui voit son pays mourir sous ses yeux. C'est le battement sourd du cœur qui résonne comme un murmure, et qui sait qu'il doit mener le combat ».

Maître Hacisimon, en accord avec Gérard, a décidé d'interjeter appel pour son client.

Hector Poupon